

Capitale du Champagne
EPERNAY

CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY

--ooOoo--

SEANCE DU LUNDI 22 NOVEMBRE 2010 A 18 H 15

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

- 1 -NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
- 2 -COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L 2122-22) (Rap. M. le MAIRE)
- 3 – COMMUNICATION DES DECISIONS DE JUSTICE (Rap. M. le MAIRE)
- 4 -ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
 - a) Amicale des employés municipaux d'Epernay
convention d'objectifs et de moyens (Rap. Mme HEURTAUX)
 - b) Avenant n° 4 la convention de mise à disposition des services de
la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne au profit des
communes membres (Rap. M. le MAIRE)
 - c) Marchés publics – conclusion d'une convention constitutive
d'un groupement de commandes entre la ville d' Epernay, le Centre Communal
d'Action Sociale de la Ville d'Epernay et la caisse des écoles (Rap. Mme HEURTAUX)
 - d) Convention entre la Ville d'Epernay, le Comité de l' Avenue de Champagne,
et l'ASAC de Champagne partenaires pour « Habits de Lumière 2010 » (Rap. M. FROMM)
 - e) Elargissement de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne
par l'adhésion des communes de Vinay, Moussy et Brugny-Vaudancourt,
et modification des statuts (Rap. M. le MAIRE)
 - f) Marchés publics – Aliénation d'un véhicule immatriculé
965 ARA 51 (Rap. M. LIEBART)
 - g) Indemnisation M. LEBERT (Rap. Mme HEURTAUX)
 - h) Promesse et réalisation d'un bail commercial par la Ville au profit de la S.A.R.L
SPARNADIS supermarché « MONOP » de deux cellules commerciales,
à la résidence du Marché (Rap. Mme. HEURTAUX)
 - i) Acquisition d'une parcelle située au lieudit « Le Platet »
de Madame ASTIER-BRUNETTE (Rap. Mme LEGRAS)
 - j) Habits de lumière 2010 (Rap. M. le MAIRE)
 - 1- Conventions partenariat entre la Ville d' Epernay
et le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne ,
 - 2- Convention partenariat entre la Ville d'Epernay
et la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Nord-Est
 - 3- Convention partenariat entre la Ville d'Epernay

- et la société Bus Est Epernay-Réseau Mouvéo
- k) Décision modificative n° 5 (Rap. M. RODRIGUES)
 - l) Créations et suppressions-modification du tableau des effectifs Ville
des emplois permanents (Rap. Mme HEURTAUX)
 - m) Attributions de subventions (Rap. M. RODRIGUES)

5 -AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION

- a) Développement Social Urbain – Politique de la Ville –
Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009
2ème programmation 2010 (Rap. Mme CHARIF)
- b) Développement social urbain – Politique de la Ville –
Contrat Urbain de cohésion sociale 2007-2009
bourse au permis de conduire – attribution (Rap. Mme CHARIF)
- c) Classes écocitoyennes - année 2010-2011 – versement de subventions (Rap. Mme LOYAUX)
- d) Classe de neige – année 2010-2011 – programmation (Rap. Mme LOYAUX)
- e) Modification du nom de l'école maternelle Docteur VERRON (Rap. Mme LOYAUX)
- f) Allocation études REGURON – attribution à titre exceptionnel (Rap. M. MARANDON)

6 -ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- a) Office de Tourisme d'Epernay et sa région
convention d'objectifs et de moyens (Rap. M. LE MAIRE)
- b) Convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et Pole'n Productions
pour l'organisation d'un spectacle de variétés
dans le cadre d'Epernay spectacles (Rap. M. MARECHAL)
- c) Subvention de compensation des mises à disposition
des équipements sportifs aux associations (Rap. M. MARANDON)

7 -CADRE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Avis motivé sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour :
1-la société SMURFIT KAPPA FRANCE,
2-la société SMURFIT KAPPA BAG IN BOX (Rap. Mme LEGRAS)
- b) Approbation du protocole d' accord en faveur de l' efficacité énergétique
entre Bolloré Energie et la Ville d'Epernay (Rap. M. SCHMIT)
- c) Rétrocession de concession LEJEUNE – FERDYN (Rap. Mme LEGRAS)
- d) Rétrocession de concession PONCET – COLLIN (Rap. Mme LEGRAS)

8 – COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE SUIVANT L'ARTICLE L 5211-39 DU CGCT (Rap. M. le MAIRE)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Benoit MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2340

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner M. Jonathan RODRIGUES, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Benoit MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2341

**2-COMPTÉ RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)**

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 9 août 2010, de créer, une régie de recettes pour la location de la salle de la Mairie de quartier.

2°) Le 14 septembre 2010, d'accepter l'indemnisation d'un montant de 11 722, 26 euros, correspondant au préjudice suite à des infiltrations dans la salle polyvalente de Bernon, en novembre 2007, déduction faite d'une franchise de 338 euros.

3°) Le 15 septembre 2010, d'organiser un concert de Ukulélé avec l'association OXAL'ART, le 13 octobre 2010 à 18 H 30 à la médiathèque Daniel-Rondeau, et ce, moyennant la somme de 474, 00 € T.T.C.

4°) Le 15 septembre, le 18 et 27 octobre, le 4 novembre 2010, dans le cadre de la manifestation « Habits de Lumière », qui se déroulera les 10, 11 et 12 décembre, de confier aux associations suivantes :

– « PBOX SARL », l'organisation d'un spectacle intitulé « Le Maxi Monster Music Show », dans l'avenue de Champagne, le 10 décembre 2010, à 19 H 00, et ce, moyennant la somme totale de 6 119, 00 € T.T.C.

– « SACREE PROD – CESAM INTERNATIONAL », l'organisation d'un spectacle comprenant deux représentations intitulées « Cinemania » et « Bodygarducorps », dans l'avenue de Champagne, le 10 décembre 2010 à 18 H 30, et ce, moyennant la somme de 9 073, 00 € T.T.C.

-« La Mauvaise Herbe », l'organisation d'un spectacle intitulé « SAX MACHINE » par les « Désaxés », le 11 décembre 2010 à 20 H 30 au Théâtre Gabrielle-Dorziat, et ce, moyennant la somme de 6 699, 25 € T.T.C.

- « La Pellicule ensorcelée » l'organisation de deux représentations d'un spectacle intitulé « La Caravane ensorcelée » le vendredi 10 et le samedi 11 décembre 2010 à partir de 18 H 30, et ce, moyennant la somme de 2 411 € T.T.C.

- « Le Muscle », l'organisation d'un spectacle intitulé « Lumières en Boules & Bulles d'Enfance », le 10 et 11 décembre 2010 à partir de 18 H 30, dans l'avenue de Champagne, et ce, moyennant la somme de 13 820, 86 € T.T.C.

5°) Le 15 septembre 2010, d'accueillir des manifestations de SLAM, avec l'association Slam Tribu en Scène, le 23 novembre 2010, le 25 janvier et 17 mai 2011, à la médiathèque à partir de 20 H 30, et ce, moyennant la somme de 1 883, 70 € T.T.C.

6°)Le 15 septembre 2010, de mettre à la disposition de l'association POP CULTURE, la salle de danse du 4^{ème} étage côté rue, de la Maison des Associations, tous les mardis et jeudis de 17 H 30 à 21 H 30 à partir du 1^{er} octobre 2010, jusqu'au 30 juin 2011, et ce, à titre gracieux.

7°)Le 15 septembre 2010, d'abroger la décision n° 10-2126 en date du 9 août 2010, portant mise à disposition des locaux de l'école élémentaire Jean-Jaurès à l'association Arabesque, et d'en prendre une nouvelle compte tenu des modifications des jours d'occupation, à la disposition de l'association Arabesque, le gymnase de l'école élémentaire Jean-Jaurès ainsi que le local contigu, et ce, tous les lundis, de 18 H 30 à 21 H 00, les mercredis de 10 H 30 à 20 H 30, et les jeudis de 18 H 00 à 21 H 00, du 20 septembre 2010, jusqu'au 1^{er} juillet 2011.

8°)Le 15 septembre 2010, d'abroger la décision n° 10-2138 en date du 27 août 2010, portant organisation d'une exposition des oeuvres de Marie-Christine BOURVEN, et d'en prendre une nouvelle, ayant le même objet, la convention devant être conclue avec l'association Recto – Verso, organisatrice de l'exposition et non avec l'artiste elle-même, du 14 septembre au 30 octobre 2010, à la médiathèque, moyennant la somme de 1 000, 00 € T.T.C.

9°)Le 16 septembre 2010, de conclure un marché pour la réalisation de reportages photographiques avec la société STUDIO PHOTO PRO GUERIN, pour une période de un an à compter du 1^{er} octobre 2010, et ce, moyennant la somme de 1016, 60 € T.T.C, par mois.

10°)Le 16 septembre 2010, de modifier la régie de recettes pour la communication des documents administratifs sise 7, bis avenue de Champagne, afin de mettre en adéquation les documents relatifs à la régie.

11°)Le 20 septembre 2010, de mettre à la disposition de Melle Jessica DEPIT et M. Luis FEITAI, par convention d'occupation à titre précaire et exceptionnel, un terrain sis lieudit « La Femme Morte », d'une superficie de 378 m².

Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9, 15 € l'are, soit pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 31 décembre 2011, à un montant de 8, 65 €.

12°)Le 20 septembre 2010, de confier à l'association RECRE A JEUX, les animations de jeux de cartes et de société, prévues les mercredis à compter du 6 octobre, jusqu'au 31 décembre 2010, à La Ferme de l'Hôpital, et ce, moyennant la somme de 120, 00 € par séance.

13°)Le 20 septembre 2010, d'abroger la décision n° 10-2165 en date du 8 septembre 2010, portant mise à disposition de la salle polyvalente de Bernon, à M. AOULAD HADJ M'H'amed, et d'en prendre une nouvelle incluant la location de la sonorisation.

14°)Le 21 septembre 2010, de modifier la régie de recettes de la Médiathèque, sise 1, rue du professeur Langevin, au regard de l'encaissement d'une nouvelle recette pour la vente d'ouvrages.

15°)Le 21 septembre 2010, de conclure un marché, pour la réalisation de travaux de charpente et de couverture dans le cadre de la construction d'un bâtiment à usage de vestiaire au Stade Belle Noue, avec l'entreprise CHAMERET MENUISERIE, moyennant la somme de 10 598, 22 € T.T.C.

16°)Le 21 septembre 2010, de passer l'avenant n° 2 relatif au marché pour l'exploitation des installations d'éclairage public avec l'entreprise INEO RESEAUX EST. La dépense engagée au titre de cet avenant n° 2 représente une plus-value de 19 274, 97 € H.T, soit une augmentation de 0, 45 % du montant total initial du marché sur 5 ans, et se décompose comme suit:

- Poste E1 : Plus-value de 7 369, 08 € H.T par an,
- Poste E2 : Moins-value de 360, 00 € H.T par an.

17°)Le 21 septembre 2010, de passer l'avenant n° 6 au marché de service d'exploitation de la chaufferie du Mont Bernon avec le groupement DALKIA/COGESTAR 2. La dépense engagée au titre de cet avenant représente une plus-value de 2 090, 90 € H.T par an, soit une augmentation de 0, 84 % de la redevance initiale et de 0, 29 % de l'ensemble du marché initial.

18°)Le 21 septembre 2010, de créer une sous-régie de recettes pour la Médiathèque Daniel-Rondeau, sise 4, rue Gabriel Fauré.

19°)Le 23 septembre 2010, de passer l'avenant n° 1 concernant la création et la fourniture d'un réseau VPN avec accès vers réseau Internet avec la société ALTITUDE TELECOM, afin de relier la médiathèque Daniel-Rondeau. Le coût de cette nouvelle liaison est de 173, 42 € T.T.C.

20°)Le 27 septembre 2010, d'organiser avec la société Cheval de Feu, une exposition à la Médiathèque, du 9 décembre 2010 au 15 janvier 2011, des oeuvres et des photographies d' Alexandre TRAUNER, moyennant la somme de 4500, 00 €.

21°)Le 27 septembre 2010, d'organiser une exposition au Point Information Jeunesse, du 5 au 30 novembre, en collaboration avec Cathy MANSUY et Isabelle RAGU, qui mettront gracieusement à disposition une exposition, de recyclage et de peinture.

22°)Le 27 septembre 2010, d'organiser un spectacle de jonglerie déambulatoire et la réalisation d'une fresque en graff avec DIABOLO.GOM, le 16 octobre, à la Médiathèque Daniel-Rondeau, et ce, moyennant la somme de 708, 00 € T.T.C.

23°)Le 27 septembre 2010, de mettre à disposition des personnes diplômées, du Racing Club Epernay Volley-Ball, pour encadrer l'activité volley, organisée, pour les écoles élémentaires de

la Ville, les lundis, mardis et jeudis, de 16 H 30 à 17 H 45, en semaine scolaire, du 4 octobre 2010 au 1^{er} juillet 2011, moyennant la somme de 22, 87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14, 96 € de l'heure pour l'animateur non diplômé.

24°)Le 27 septembre 2010, de mettre à disposition une personne diplômée, du Réveil d'Epernay, pour encadrer l'activité Gymnastique, organisée, pour les écoles élémentaires, les lundis et mardis, de 16 H 30 à 17 H 45, en semaine scolaire, du 4 octobre 2010 au 1^{er} juillet 2011, moyennant la somme de 22, 87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14, 96 € de l'heure pour l'animateur non diplômé.

25°)Le 27 septembre 2010, de mettre à disposition une personne diplômée, du Cercle d'Escrime, pour encadrer l'activité escrime, organisée, pour les écoles élémentaires, les mardis et vendredis, de 16 H 40 à 17 H 40, en semaine scolaire, du 4 octobre 2010 au 1^{er} juillet 2011, moyennant la somme de 22, 87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14, 96 € de l'heure pour l'animateur non diplômé.

26°)Le 27 septembre 2010, de mettre à disposition une personne diplômée, de l'amicale Basket Sparnacienne, pour encadrer l'activité gymnastique, organisée, pour les écoles élémentaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, en semaine scolaire, du 4 octobre 2010 au 1^{er} juillet 2011, moyennant la somme de 22, 87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14, 96 € de l'heure pour l'animateur non diplômé.

27°)Le 27 septembre 2010, de mettre à disposition une personne diplômée, du club Epernay Badminton, pour encadrer l'activité Badminton, organisée, pour les écoles élémentaires, le vendredi de 16 H 30 à 18 H 00, en semaine scolaire, du 4 octobre 2010 au 1^{er} juillet 2011, et ce, moyennant la somme de 22, 87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14, 96 € de l'heure pour l'animateur non diplômé.

28°)Le 27 septembre 2010, de mettre à disposition une personne qualifiée pour encadrer l'activité Arts Plastiques, organisée, pour les écoles élémentaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16 H 30 à 17 H 45, en semaine scolaire, du 4 octobre 2010 au 1^{er} juillet 2011, et ce, moyennant la somme de 30, 00 €.

29°)Le 27 septembre 2010, de mettre à disposition une personne diplômée, du Racing club Epernay Athlétisme, pour encadrer l'activité Athlétisme, organisée, pour les écoles élémentaires, les lundis, jeudis et vendredis, de 16 H 30 à 17 H 45, en semaine scolaire, du 4 octobre 2010 au 1^{er} juillet 2011, et ce, moyennant la somme de 22, 87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14, 96 € de l'heure pour l'animateur non diplômé.

30°)Le 27 septembre 2010, de mettre à disposition une personne diplômée ou non, de Epernay GRS, pour encadrer l'activité Gymnastique, organisée, pour les écoles élémentaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, en semaine scolaire, de 16 H 30 à 17 H 45, du 4 octobre 2010 au 1^{er} juillet 2011, et ce, moyennant la somme de 22, 87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14, 96 € pour l'animateur non diplômé.

31°)Le 28 septembre, 8 octobre 2010, d'accepter les indemnités de :

- 257, 94 €, correspondant au nettoyage de la chaussée, suite au déversement du chargement d'un camion.

- 1491, 46 €, correspondant au remplacement de quatre barrières de sécurité, sises à l'angle de la rue de la Tour Biron et de la rue des Tanneurs, endommagées par un accident de la circulation, le 8 mars 2010.
- 858, 77 €, correspondant au remplacement de trois barrières de sécurité, sises avenue Margueritte, endommagées par un accident de la circulation, le 12 janvier 2010.
- 2 667, 48 €, correspondant au remplacement du système électronique de la barrière de sortie du parking Charles de Gaulle, suite à une mauvaise manoeuvre d'un véhicule de pompiers, le 13 décembre 2009.

32°)Le 8 octobre 2010, de mettre à disposition de l'Association pour l'Enseignement et la Formation des Travailleurs Immigrés de la Marne (A.E.F.T.I.), le 2^{ème} étage de l'immeuble situé 2, rue des Forges, à compter du 15 octobre 2010 jusqu'au 31 décembre 2012, renouvelable pour une durée d'un an et par tacite reconduction dans la limite de trois fois. Et ce, moyennant la somme de 675, 00 €, payable trimestriellement, à terme échu et révisable chaque année.

33°)Le 30 septembre 2010, de modifier la régie de recettes de la Ferme de l'Hôpital, sise 35 bis, rue Louise-Auban-Möet, au regard de l'encaissement de nouvelles recettes pour des droits d'entrée pour une journée ou soirée à thème, pour la vente de billetterie culturelle ou loisirs ainsi que la vente de produits alimentaires lors de manifestations.

34°)Le 4 octobre 2010, de conclure pour cinq ans, un contrat pour la maintenance du système de mise sous pli avec l'entreprise PITNEY BOWES, moyennant la somme de 921, 40 € T.T.C. par an, sachant que la 1^{ère} année est gratuite.

35°)Le 12 octobre 2010, de consentir à M. Philippe VANHEE, une convention d'occupation à titre exceptionnel et transitoire concernant le logement de type III sis 16, rue de la Chaude Ruelle, du 15 octobre 2010 au 31 octobre 2011, renouvelable le 1^{er} novembre de chaque année, et ce, dans la limite de trois fois, moyennant une redevance mensuelle de 463, 63 €.

36°)Le 13 octobre 2010, d'organiser trois lectures théâtralisées avec le Théâtre du Lin, à la Médiathèque, les samedis 20 novembre 2010, 12 février 2011 et 30 avril 2011, et ce, moyennant la somme de 1 800 €. T.T.C.

37°)Le 15 octobre 2010, de céder à l'Association HUMANIRAID, le véhicule de marque Renault 4L immatriculé 9873 TV 51 pour la somme de 400 € T.T.C.

38°)Le 18 octobre 2010, de contracter, auprès du Crédit Agricole Nord Est, une ligne de trésorerie, d'un montant de 1 500 000 €.

39°)Le 18 octobre 2010, d'organiser une représentation du spectacle musical « Les Amériques : de l'Alaska à la Terre de Feu », avec l'association Yvytu, à la Médiathèque Daniel-Rondeau , le 10 novembre 2010 à 15 H 30, et ce, moyennant la somme de 640, 00 €.

40°)Le 18 octobre 2010, d'organiser un spectacle avec l'association Artistes et Compagnie, le 17 novembre 2010 à 16 H 00, à la Médiathèque, et ce, moyennant la somme de 782, 00 €.

41°)Le 19 octobre 2010, dans le cadre des activités extrascolaires le Racing Club Epernay Champagne, mettra à disposition des véhicules 9 places, du 25 octobre au 29 octobre, et ce, moyennant l'indemnité kilométrique en vigueur, soit 0, 50 € du kilomètre parcouru.

42°)Le 19 octobre 2010, d'organiser 5 ateliers d'enluminure par France Rué, avec l'association CALLIFRANCE, à la Médiathèque, les mercredis 20 octobre, 24 novembre, 15 décembre 2010, 5 et 26 janvier 2011, de 13 H 30 à 17 H 30, et ce, moyennant la somme de 325 €.

43°)Le 26 octobre 2010, d'exercer le droit de préemption sur l'immeuble sis, 33, rue de Reims, d'une superficie totale de 989 m², et ce, moyennant la somme de 150 000, 00 €.

44°)Le 27 octobre 2010, d'organiser sept séances d'ateliers de lecture à voix haute avec l'association Art Terre, les mardis 4, et 18 janvier, 8 février, 8, et 22 mars, 12 avril, et 10 mai 2011, de 18 H 30 à 21 H 00, à la Médiathèque, et ce, moyennant la somme de 1 050, 00 € T.T.C.

45°)Le 27 octobre 2010, d'organiser trois représentations du spectacle « L'arbre à lettres » avec la Compagnie Caravanes, le 15 décembre 2010 à 14 H 00, 15 H 00 et 16 H 00 à la Médiathèque Daniel-Rondeau, et ce, moyennant la somme de 844, 20 € T.T.C.

46°)Le 27 octobre 2010, d'organiser trois représentations du spectacle « Tambour d'Océan » avec le Collectif Artistique Odyliade, le 14 décembre 2010 à 10 H 15, 14 H 00 et 15 H 15 à la Médiathèque, et ce, moyennant la somme de 1 000 € T.T.C.

47°)Le 4 novembre 2010, d'organiser deux représentations du spectacle « Des mots plein les poches » avec la Compagnie des Latitudes, le 30 décembre 2010 à 9 H 30 et à 14 H 00 à la Médiathèque , et ce, moyennant la somme de 900 € T.T.C.

48°)Le 4 novembre 2010, d'organiser une représentation du spectacle « Ce que raconte la vieille Johanne » avec la société En Coulisses, le 22 décembre 2010 à 15 H 00 à la Médiathèque, et ce, moyennant la somme de 700 € T.T.C.

49°)Le 9 novembre 2010, de passer l'avenant n° 1 relatif au marché pour la réhabilitation de l'ancienne école maternelle Bernon Village en médiathèque de proximité avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 :- CARI THOURAUD – pour une plus-value d'un montant de 43 694,65 € T.T.C; soit une augmentation de 18,80 % du montant initial des travaux de ce lot.
- lot n° 4 :- SERRURERIE REMOISE – pour une plus-value d'un montant de 3 058, 32 € T.T.C, soit une augmentation de 5,56 % du montant initial des travaux de ce lot.
- lot n° 5 : - MELODA - pour une moins-value d'un montant de 11 075, 81 € T.T.C, soit une diminution de 6 % du montant initial des travaux de ce lot.
- lot n° 6 :- QUATREVAUX - pour une plus-value d'un montant de 4 317,37 € T.T.C, soit une augmentation de 9,45 % du montant initial des travaux de ce lot.
- lot n° 9 : - ALPHA CHAUFFAGE - pour une plus-value d'un montant de 4 895,23 € T.T.C, soit une augmentation de 3,90 % du montant initial des travaux de ce lot.
- lot n° 10 : - S.C.R.E – pour une plus-value d'un montant de 15 835, 09 € T.T.C, soit une augmentation de 12,95 % du montant initial des travaux de ce lot.
- lot n° 11 : - JUVIGNY ESPACES VERTS – pour une plus-value d'un montant de 97, 84 € T.T.C, soit une augmentation de 0,28 % du montant initial des travaux de ce lot.

50°)Le 9 novembre 2010, de conclure un marché pour la mise en peinture des candélabres d'éclairage public avec la S.A.R.L HARMONIE, pour une période de un an à compter de la

notification du marché, reconductible par période de un an pour une durée maximale de trois ans, et ce, moyennant la somme 17 282, 20 € T.T.C par an.

51°)Le 3 novembre 2010, de passer l'avenant n° 7 au marché d'exploitation des installations de chauffage dans divers bâtiments communaux avec la société -DALKIA- celui-ci se traduit par une moins-value du coût des prestations s'élevant à 37 323, 57 € T.T.C par an soit une diminution de 10, 38 % du montant initial du marché, et qui se décompose ainsi :

- P1 : 33 934, 20 € T.T.C,
- P2 : 2 960, 79 € T.T. C,
- P3 : 428, 57 € T.T.C.

52°)Le 9 novembre 2010, d'organiser avec l'association « ETRE », une exposition de photos et tenues traditionnelles du 3 au 17 décembre 2010, au Point Information Jeunesse, et ce, à titre gracieux.

53°)Le 12 novembre 2010, de conclure un marché pour la fourniture et la pose de dix horodateurs avec l'entreprise PARKEON, moyennant la somme de 52 684, 40 € T.T.C.

54°)Le 9 novembre 2010, de mettre gratuitement à la disposition de l'inspection de l'Education Nationale, les salles de Tableau Numérique Interactif de l'école élémentaire Belle Noue, et l'école élémentaire Jean Jaurès le 10 novembre, de 8 H 30 à 12 H 00, afin d'organiser des animations pédagogiques.

55°)Les 20, 21, 27 septembre, les 8, 12, 13, et 18 octobre, le 2 novembre 2010 de mettre :

- La salle polyvalente de Bernon, à la disposition de :
 - Mme COULIBALY, du 15 octobre à 16 H 00 au 18 octobre 2010 à 9 H 00, moyennant la somme de 326, 30 €.
 - L'association Champenoise de Modélisme Ferroviaire, du 29 octobre à 16 H 00 au 2 novembre 2010 à 9 H 00, moyennant la somme de 251 €.
 - L'association Génération Danse, du 12 novembre à 17 H 00 au 15 novembre 2010 à 9 H 00, moyennant la somme de 251 €.
 - L'association Le Cercle de Bridge, du 19 novembre à 17 H 00 au 22 novembre 2010 à 9 H 00, moyennant la somme de 251 €.
 - L'association La Maison de l'Enfant, le 15 décembre 2010 de 13 H 30 à 18 H 00, et ce, à titre gracieux.
 - L'association l'Etoile Sparnacienne, du 10 décembre à 16 H 00 au 13 décembre 2010 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

L'espace Bernon Animation, à la disposition de :

L'Association Artemuse, pour une durée de un an, à compter de la date de signature de la convention, renouvelable par reconduction expresse pour une année, afin d'organiser des répétitions musicales, et ce, à titre gracieux.

L'Atelier Prolixe, pour une durée de un an, à compter de la date de signature de la convention, renouvelable par reconduction expresse pour une année, afin d'organiser des répétitions musicales, et ce, à titre gracieux.

La salle Beethoven, à la disposition de :

Melle REMY, du 15 octobre à 16 H 00 au 18 octobre 2010 à 9 H 00, moyennant la somme de 125, 00 €.

Mme GODFRIN, du 29 octobre à 16 H 00 au 2 novembre 2010 à 9 H 00, moyennant la somme de 125,00 €.

Mme MAREST, du 26 novembre à 17 H 00 au 29 novembre 2010 à 9 H 00, moyennant la somme de 125,00 €.

Mme AFANTROUS, du 3 décembre à 17 H 00 au 6 décembre 2010 à 9 H 00, moyennant la somme de 125, 00 €.

- La salle de Belle Noue, à la disposition de :
- L'association Epernay Nature et Sport, du 6 octobre 2010 jusqu'au 29 juin 2011 de 15 H 00 à 16 H 30, les mercredis après-midi, et ce, à titre gracieux.
- L'association ESPACE YOGAS, du 11 octobre 2010 au 27 juin 2011, soit tous les lundis de 14 H 30 à 15 H 30 et 17 H 45 à 19 H 00, et ce, à titre gracieux.
- M. RAULET, du 3 décembre à 16 H 00 au 6 décembre 2010 à 9 H 00, moyennant la somme de 125, 00 €.

La salle de réunion de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

Mme NOLLEAU représentant la Confédération Nationale du Logement, le 17 septembre 2010 de 18 H 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

Mme GILLE, représentant la Maison de l'Enfant, le 8 novembre 2010 de 18 H 00 à 20 H 30, et ce, à titre gracieux.

Mme LAURENT, représentant l'Eglise Réformée, le 10 octobre 2010, de 12 H 00 à 18 H 00, et le 28 novembre 2010, de 12 H 30 à 18 H 00, et ce, à titre gracieux.

M. DALLENNES, représentant de l'association Télé Centre Bernon, le 20 octobre 2010, de 18 H 00 à 21 H 00, et ce, à titre gracieux.

Melle COULIBALY, représentante de l'association « Lenol Fulbé », du 16 octobre à 14 H 00 au 17 octobre 2010 à 18 H 00, et ce, à titre gracieux.

Mme NOLLEAU, représentant La Confédération Nationale du Logement, le 10 novembre 2010, de 18 H 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

La salle du Centre Social de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

Mme BIGARELLE, du 15 octobre 16 H 00 au 18 octobre 2010 à 9 H 00, moyennant la somme de 135, 00 €.

Mme COOPMANN, du 22 octobre 16 H 00 au 25 octobre 2010 à 9 H 00, moyennant la somme de 135, 00 €.

Mme JOUART, du 5 novembre 16 H 00 au 8 novembre 2010 à 9 H 00, moyennant la somme de 135, 00 €.

L'Association « Savoirs pour Réussir », du 2 novembre au 31 octobre 2011, soit tous les mardis et vendredis de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 19 H 00, et ce, à titre gracieux.

- La salle 213 de la Maison des associations, à la disposition de :
 - L'association Les Aiguilles en Folie, tous les mercredis de 14 H 30 à 16 H 30 et tous les samedis de 14 H 00 à 17 H 00, à partir du 20 octobre 2010, jusqu'au 20 octobre 2011, et ce, à titre gracieux.
- La Grande Salle du Théâtre Gabrielle Dorziat, à la disposition de :
 - La Société Philharmonique de Champagne, pour un concert, le 14 novembre 2010 à 15 H 30, et ce, moyennant la somme de 820 € T.T.C.

56°) Les 15, 20, 28 septembre, les 6, 12, 19, 27 octobre, 3 novembre 2010, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 2171, 2186 à 2189, 2193 à 2194, 2246 et 2247, 2251, 2261 à 2265, 2276, 2285 à 2287, 2293 à 2303 au cimetière Nord et à celui de La Villa.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2342

**4a-AMICALE DES EMPLOYES MUNICIPAUX D'EPERNAY
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret du 6 juin 2001,

Vu la délibération concordante prise par le Conseil d' Administration de l'Amicale le 22 juillet 2010,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 15 novembre 2010,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, avec l'Amicale des employés municipaux d'Epernay,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'Amicale des employés municipaux d'Epernay.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10- 2343

**4b-AVENANT N° 4 LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE AU PROFIT DES
COMMUNES MEMBRES**

RAPPORTEUR : Monsieur le MAIRE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales en son article 166-I,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire relatives à la signature de la convention initiale et des avenants n° 1, 2 et 3,

Vu les délibérations du Conseil Municipal relative à la signature de la convention initiale et des avenants,

Vu la convention initiale signée le 20 mars 2007 et ses avenants,

Vu l'avis de la commission ,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Considérant qu'après une nouvelle année de fonctionnement, et dans un souci de continuité de l'action administrative il convient de reconduire, par voie d'avenant, la convention conformément aux stipulations de son article 5

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n° 4 à la convention de mise à disposition des services de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne au profit de la Ville d'Epernay,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer, avec la communauté de communes Epernay pays de Champagne, un avenant n° 4 à la convention initiale,

DIT que les dépenses seront imputées sur les comptes 6228/824/VAU837/AMGT/SERVPART et 2152/822/7EV706/DGST/SERVPART du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2344

**4c-MARCHES PUBLICS – CONCLUSION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN
GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE D'EPERNAY LE CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'EPERNAY ET LA CAISSE DES ECOLES**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville d'Épernay, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Épernay et la Caisse des Ecoles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 15 novembre 2010,

Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de marché,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la souscription de contrat d'assurances,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la conclusion du groupement de commandes entre la Ville d'Épernay, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Épernay et la Caisse des Ecoles, ainsi que tout document concernant cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6226/020/504 ASSU du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2345

**4d-CONVENTION ENTRE LA VILLE D'EPERNAY, LE COMITE DE L'AVENUE DE
CHAMPAGNE, ET L'ASAC DE CHAMPAGNE PARTENAIRES POUR
« HABITS DE LUMIERE 2010 »**

RAPPORTEUR : Monsieur FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances et Economie du 15 novembre ,

Considérant que la Ville d'Epernay, en partenariat avec le Comité de l'Avenue de Champagne et l'Association Sportive Automobile Club de Champagne (l'ASAC de Champagne), organise l'édition 2010 de la parade automobile des "Habits de Lumière" les 10, 11 et 12 décembre 2010,

Considérant qu'une parade de véhicules anciens vient compléter les animations le dimanche 12 décembre 2010,

Considérant qu'il résulte d'une organisation commune entre la Ville d'Epernay, le Comité de l'Avenue de Champagne et l'ASAC de Champagne des obligations et des devoirs réciproques,

Considérant la nécessité de conclure une convention de partenariat avec le Comité de l'Avenue de Champagne et l'ASAC de Champagne,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec le Comité de l'Avenue de Champagne et l'ASAC de Champagne,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir la manifestation « Habits de Lumière 2010 ».

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2346

**4e-ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE
CHAMPAGNE PAR L'ADHESION DES COMMUNES DE VINAY,
MOUSSY, ET BRUGNY-VAUDANCOURT,
ET MODIFICATION DES STATUTS**

RAPPORTEUR : Monsieur le MAIRE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-18 ;

Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes adoptés par délibération du 18 mai 2006 et approuvés par arrêté préfectoral du 9 août 2006 ;

Vu la délibération n° 2008/09 du conseil municipal de la commune de Vinay en date du 24 mars 2009 portant demande d'adhésion à la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne ;

Vu la délibération n° 2009/13 du conseil municipal de la commune de Moussy en date du 26 mars 2009 portant demande d'adhésion à la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne ;

Vu la délibération n° 2506 du conseil municipal de la commune de Brugnny-Vaudancourt en date du 25 juin 2009 portant demande d'adhésion à la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne ;

Vu la délibération n° 10-402 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne en date du 7 octobre 2010 portant élargissement de la Communauté par adhésion de trois nouvelles communes et modifications des statuts ;

Considérant la nécessité de donner un avis favorable à l'extension à trois nouvelles communes ;

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'adhésion à la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne des communes de Brugny-Vaudancourt, Moussy et Vinay.

ACCEPTE la modification des statuts induite par l'adhésion des communes de Brugny-Vaudancourt, Moussy et Vinay.

DIT que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne, ainsi qu'à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Epernay

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2347

4f-MARCHES PUBLICS-ALIENATION D'UN VEHICULE IMMATRICULE 965 ARA 51

RAPPORTEUR : Monsieur LIEBART

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de rachat du véhicule de marque Renault Scenic, immatriculé 965 ARA 51,

Considérant que la Ville d'Epernay a, dans son parc automobile, une voiture particulière de marque Renault Scenic immatriculé 965 ARA 51, qui ne correspond plus aux besoins des services,

Considérant la proposition de rachat du véhicule effectuée par Madame Nadine JACQUINOT, à hauteur de 8 900 € nets,

Considérant que cette proposition correspond au prix moyen du marché,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de céder le véhicule, immatriculé 965 ARA 51, à Madame Nadine JACQUINOT pour un montant de 8 900 € nets,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document concernant cette cession,

DIT que la recette sera imputée sur le compte 775 020 DDG500 AUTO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2348

4g-INDEMNISATION Monsieur LEBERT

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-18 ;

Vu l'acte notarié en date du 30 juillet 2009 par lequel la Ville est devenue propriétaire d'un bâtiment sis 25-27 rue de l'Hôpital à Epernay ;

Vu la facture d'eau du 1^{er} semestre 2010 de Monsieur Jean-Jacques LEBERT ;

Considérant que dans cet ensemble immobilier, Monsieur Jean-Jacques LEBERT demeure propriétaire de son logement qui bénéficie d'un compteur d'eau commun avec le bâtiment de la Ville ;

Considérant qu'à la suite d'une fuite d'eau importante sur la canalisation privative de la Ville et desservant son local, Monsieur LEBERT s'est vu facturer par Véolia une consommation de 287 m³ ;

Considérant qu'au regard des précédentes factures de Monsieur LEBERT, sa consommation par semestre est estimée à 35 m³ ;

Considérant que cette surconsommation est due à la fuite et doit être prise en charge par la Ville à hauteur de 252 m³ ;

Considérant que Monsieur LEBERT paie en totalité l'abonnement à Véolia alors que le compteur dessert également la propriété de la Ville ;

Considérant qu'il convient de lui rembourser la moitié de cet abonnement ;

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'indemniser Monsieur Jean-Jacques LEBERT à hauteur de 1 048, 01 euros correspondant à une consommation d'eau de 1 022,80 € et la moitié de l'abonnement pour 25, 21 €,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la clôture de ce dossier,

DIT que les dépenses seront inscrites sur le compte 6228 ASSU du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2349

**4h-PROMESSE ET REALISATION D'UN BAIL COMMERCIAL PAR LA VILLE AU PROFIT
DE LA S.A.R.L SPARNADIS SUPERMARCHÉ « MONOP » DE DEUX CELLULES
COMMERCIALES, A LA RESIDENCE DU MARCHÉ**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de Commerce des articles L 145-1 et suivants,

Vu l'accord écrit de Monsieur Serge FRETE, gérant de la S.A.R.L. SPARNADIS,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances en date du 15 novembre 2010,

Considérant que la location de ces locaux permettra l'implantation d'une nouvelle enseigne de qualité afin d'enrichir le commerce de proximité en centre ville.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de louer, au profit de la S.A.R.L. SPARNADIS, sous l'enseigne MONOP, les locaux commerciaux d'une surface de 382m² prenant entrée 48, rue Saint Thibault et 4, rue du Général Sarrail.

CONSENT un bail commercial, pour une durée de 9 ans, à la S.A.R.L. SPARNADIS représenté par Monsieur Serge FRETE, moyennant un loyer annuel de 73.344, 00 € hors taxes, auquel s'ajoute le montant de la T.V.A. de 19,60 %.

DIT que les frais d'actes seront pris en charge par le bailleur et le preneur à hauteur de 50 % chacun.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer une promesse de bail,(ci-annexé), la réalisation du bail commercial et tout document relatif à cette affaire,

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 9 AE 913 94 752 IMMO du budget. Et les dépenses sur le compte 9 AE 913 94 6227 IMMO.

Adopté à la majorité (32 voix pour - 2 abstentions Mme GILLE et M. THEVENIN)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2350

**4i-ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUEE AU LIEUDIT
« LE PLATET » DE MADAME ASTIER-BRUNETTE**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier du notaire n date du 25 mars 2010,

Vu l'estimation du Domaine, n° 2010 - 230V 946 en date du 15 octobre 2010,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 15 novembre 2010,

Considérant que cette parcelle est comprise dans le périmètre de l'aménagement du secteur du Platet,

Considérant l'intérêt public de réaliser cette acquisition,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir de Madame ASTIER-BRUNETTE, la parcelle cadastrée section BN n° 144 d'une superficie de 411 m², sise chemin du Platet, moyennant le prix de VINGT MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS (20.550,00 €) hors frais de notaire pour prix d'acquisition à la charge de la Ville,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 211/820/720 au budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2351

**4j1-CONVENTION PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY
ET LE SYNDICAT GENERAL DES VIGNERONS DE LA CHAMPAGNE**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 15 novembre 2010

Considérant que l'édition "Habits de Lumière" 2010 organisée par la Ville d'Epernay aura lieu les 10, 11 et 12 décembre en partenariat avec le Comité de l'Avenue de Champagne,

Considérant la volonté de la Ville d'Epernay d'organiser des partenariats avec différents acteurs intéressés tel le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne qui souhaite apporter son soutien,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier, permettant de promouvoir “Habits de Lumière” 2010.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2352

**4j2-CONVENTION PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY
ET LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE DU NORD-EST**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 15 novembre 2010

Considérant que l'édition "Habits de Lumière" 2010 organisée par la Ville d'Epernay aura lieu les 10, 11 et 12 décembre en partenariat avec le Comité de l'Avenue de Champagne,

Considérant la volonté de la Ville d'Epernay d'organiser des partenariats avec différents acteurs intéressés tel le Crédit Agricole qui souhaite apporter son soutien,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec le Crédit Agricole,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier, permettant de promouvoir “Habits de Lumière” 2010.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2353

**4j3-CONVENTION PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY
ET LA SOCIETE BUS EST EPERNAY-RESEAU MOUVEO**

RAPPORTEUR :Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 15 novembre 2010

Considérant que l'édition "Habits de Lumière" 2010 organisée par la Ville d'Epernay aura lieu les 10, 11 et 12 décembre en partenariat avec le Comité de l'Avenue de Champagne,

Considérant la volonté de la Ville d'Epernay d'organiser des partenariats avec différents acteurs intéressés tel la société Bus Est – Réseau Mouvéo qui souhaite apporter son soutien,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec la société Bus Est Epernay – Réseau Mouvéo,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier, permettant de promouvoir “Habits de Lumière” 2010.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2353 bis

4k-DECISION MODIFICATIVE N° 5

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

Je vous rappelle que le Budget Primitif 2010 de la Ville d'Epernay étant voté par chapitre, il y a lieu, au cours de l'exercice budgétaire, d'opérer des mouvements budgétaires.

En vertu de ce principe, je vous invite à approuver les mouvements suivants :

BUDGET VILLE

Reprise de provisions suite à contentieux clos et ouvertures des crédits pour provisions constituées.

- + 4 000,00 euros du **chapitre 78** compte **R** DAJ504/01/7815/FINA (reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles)
- + 4 000,00 euros du **chapitre 68** compte **D** DAJ504/01/6815/FINA (dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant)

Annulation de la subvention d'équipement versée au budget parking et diminution du recours à l'emprunt.

- - 108 400,00 euros du **chapitre 16** compte **R** FIDETTE/01/1641/FINA (emprunts en euros)
- - 108 400,00 euros du **chapitre 204** compte **D** FISUBBUD/821/204164/FINA (subventions d'équipement versées aux établissements à caractère industriel et commercial)

Solde de consignation pour acquisition parcelle BM 26.

- + 161 850,00 euros du **chapitre 23** compte **R** 7BA720/820/238/JURI (avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles)
- + 161 850,00 euros du **chapitre 23** compte **D** 7BA720/820/238/JURI (avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles)

Cession immeuble rue Flandres Dunkerque et complément crédits pour acquisition terrain rue des Forges et bâtiment rue de Reims.

- + 210 000,00 euros du **chapitre 024** compte **R** 7BA720/71/024/IMMO (produits des cessions d'immobilisations)
- + 53 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7BA720/820/2111/IMMO (terrains nus)
- + 157 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7BA720/820/2138/IMMO (autres constructions)

Ajustement des crédits Parc Urbain.

- - 81 000,00 euros du **chapitre 66** compte **D** FIDETTE/01/66111/FINA (intérêts réglés à l'échéance)
- + 81 000,00 euros du **chapitre 23** compte **D** VHA825/70/2315/ORUB (installations, matériel et outillage techniques)
- + 81 000,00 euros du **chapitre 021** compte **R** FIORDRES/01/021/FINA (virement de la section de fonctionnement)
- + 81 000,00 euros du **chapitre 023** compte **D** FIORDRES/01/023/FINA (virement à la section d'investissement)
- - 44 150,00 euros du **chapitre 20** compte **D** DCG503/020/2031/CGES (frais d'études)
- - 165 850,00 euros du **chapitre 21** compte **D** DCG503/020/2188/CGES (autres immobilisations corporelles)
- - 30 000,00 euros du **chapitre 20** compte **D** VHA825/70/2031/ORUB (frais d'études)
- - 100 000,00 euros du **chapitre 20** compte **D** 7CU716/816/2031/BATI (frais d'études)
- + 340 000,00 euros du **chapitre 23** compte **D** VHA825/70/2315/ORUB (installations, matériel et outillage techniques)

Ajustement des crédits et des financements sur l'aide aux commerces sédentaires.

- - 30 800,00 euros du **chapitre 13** compte **R** VDE902/94/1311/DECO (subventions d'équipement transférables état et établissements nationaux)
- - 30 800,00 euros du **chapitre 204** compte **D** VDE902/94/2042/DECO (subventions d'équipement aux personnes de droit privé)

Complément de crédits pour la valorisation de la mise à disposition des équipements sportifs.

- + 211 000,00 euros du **chapitre 75** compte **R** SDS725/411/752/SPOR (revenus des immeubles)
- + 211 000,00 euros du **chapitre 65** compte **D** SDS725/411/6574/SPOR (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)

**Subvention OTER – Transfert en investissement compte tenu de sa nature :
acquisition de matériel d'exposition afin de promouvoir le territoire d'Epernay dans
les foires et salons touristiques.**

- - 2 000,00 euros du **chapitre 65** compte **D 9TO950/95/6574/TOUR**
(subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privé)
- + 2 000,00 euros du **chapitre 204** compte **D 9TO950/95/2042/TOUR**
(subventions d'équipements aux personnes de droit privé)
- + 2 000,00 euros du **chapitre 021** compte **R FIORDRES/01/021/FINA** (virement
de la section de fonctionnement)
- + 2 000,00 euros du **chapitre 023** compte **D FIORDRES/01/023/FINA** (virement à
la section d'investissement)

Refacturation travaux en régie camping.

- + 11 600,00 euros du **chapitre 70** compte **R 7BA701/020/70872/ATEL**
(remboursements de frais par les budgets annexes et les régies municipales)
- + 11 600,00 euros du **chapitre 204** compte **D FISUBBUD/95/204164/FINA**
(subventions d'équipement versées aux établissements à caractère industriel et commercial)
- + 11 600,00 euros du **chapitre 021** compte **R FIORDRES/01/021/FINA** (virement
de la section de fonctionnement)
- + 11 600,00 euros du **chapitre 023** compte **D FIORDRES/01/023/FINA** (virement
à la section d'investissement)

BUDGET PARKING

Modification financement des investissements.

- 108 400,00 euros du **chapitre 13** compte **R FIDETTE/821/1314/FINA** (subventions
d'équipement transférables communes)
- + 108 400,00 euros du **chapitre 16** compte **R FIDETTE/821/1641/FINA** (emprunts en
euros)

BUDGET CAMPING

Travaux plomberie sanitaire effectués en régie (refacturation Ville).

- + 11 600,00 euros du **chapitre 13** compte **R FISUBBUD/95/1314/FINA** (subventions d'équipements transférables Communes)
- + 11 600,00 euros du **chapitre 21** compte **D SLO714/95/2128/ATEL** (autres agencements et aménagements de terrains)

Après en avoir délibéré,

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2354

**41-CREATIONS ET SUPPRESSIONS-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
VILLE DES EMPLOIS PERMANENTS**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 15 novembre 2010,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 10 novembre 2010,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer un poste d'agent d'entretien à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires afin de faire face à la nécessaire réorganisation du service entretien,

Considérant la nécessité de créer un poste de rédacteur afin de nommer un agent suite à la réussite de l'examen professionnel,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint d'animation de 1^o classe afin de nommer un agent suite à la réussite de l'examen professionnel,

Considérant la nécessité de créer un poste d'ingénieur principal afin de permettre l'arrivée du futur Directeur Général des Services,

Considérant la nécessité de supprimer les emplois vacants suivants :

1 emploi de directeur territorial

3 emplois d'attaché

1 emploi d'assistant qualifié de conservation hors classe
1 emploi d'agent de maîtrise principal
1 emploi d'agent social de 1^o classe

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er}.- DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique de 2^o classe à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires.

Article 2.- DECIDE la création d'un poste de rédacteur à temps complet.

Article 3.- DECIDE la création d'un poste d'adjoint d'animation de 1^o classe à temps complet.

Article 4.- DECIDE la création d'un poste d'ingénieur principal à temps complet.

Article 5.- DECIDE la suppression les postes suivants :

POSTES SUPPRIMES	NOMBRE
Directeur territorial	1
Attaché	3
Assistant qualifié de conservation hors classe	1
Agent de maîtrise principal	1
Agent social de 1 ^o classe	1
TOTAL	7

Article 6.- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Ingénieurs

Grade : Ingénieur principal

Ancien effectif : 3

Nouvel effectif : 4

Cadre d'emplois : Agents de maîtrise

Grade : Agent de maîtrise principal

Ancien effectif : 24

Nouvel effectif : 23

Cadre d'emplois : Adjointes techniques

Grade : Adjoint technique de 2^o classe à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

Filière : Administrative

Cadre d'emplois : attachés

Grade : Directeur territorial

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Grade : Attaché

Ancien effectif : 25

Nouvel effectif : 22

Cadre d'emplois : Rédacteurs

Grade : Rédacteur

Ancien effectif : 24

Nouvel effectif : 25

Filière : Animation

Cadre d'emplois : Adjoints d'animation

Grade : Adjoint d'animation de 1^o classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

Filière : Culturelle

Cadre d'emplois : Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Grade : Assistant qualifié de conservation hors classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Filière : Sociale

Cadre d'emplois : Agents sociaux

Grade : Agents social de 1^o classe

Ancien effectif : 5

Nouvel effectif : 4

Article 7.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2355

4m-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu les avis des commissions Affaires Sociales et Education, Animation et Attractivité de la Ville,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE,

- 1)Subventions d'action

Maison Pour Tous

- Participation au festival Meli'Môme 2010

3 000 €

Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 SUBACTIONS

Société Mycologique d'Epernay

- Participation à l'organisation de l'exposition de champignons 2010 à la Maison des Associations d'Epernay, les 9 et 10 octobre : 230 €
Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 SUBACTIONS

Accueil des Villes Françaises EPERNAY

- Aide à l'acquisition de mobilier (10 chaises) : 500 €
Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 SUBACTIONS

Avenir Musique

- Aide à l'acquisition de percussions.: 1 000 €
Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 SUBACTIONS

Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay

La Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay est engagée aux côtés de la Ville d'Epernay et de ses partenaires, dans une Opération Urbaine de Quartiers. La F.P.C.E. porte la maîtrise d'œuvre des actions de fonctionnement.

Dans le cadre de la tranche 3 de ce dispositif, il convient de verser à la F.P.C.E. les subventions correspondantes à la mise en œuvre de ces actions, au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce et au titre de la participation de la Ville d'Epernay.

Participation à l'Opération Urbaine de Quartiers 2 400 €
Tranche 3 – Investissement – Fiche n°6 – Création d'un site Internet
Part Etat FISAC
Imputation budgétaire : VDE 902 94 2042 DECO FISACQ

Participation à l'Opération Urbaine de Quartiers 5 400 €
Tranche 3 – Investissement – Fiche n°6 – Création d'un site Internet
Part Ville
Imputation budgétaire : VDE 902 94 2042 DECO FISACQ

Participation à l'Opération Urbaine de Quartiers 375 €
1^{er} acompte de 50% - Tranche 3 – Fonctionnement – Fiche n°6 – Evolution du site Internet
Part Etat FISAC
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO FISACQ

Participation à l'Opération Urbaine de Quartiers 225 €
1^{er} acompte de 50% - Tranche 3 – Fonctionnement – Fiche n°6 – Evolution du site Internet
Part Ville
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO FISACQ

Participation à l'Opération Urbaine de Quartiers 2 977,50 €
Tranche 3 – Fonctionnement – Fiche n°1 – Campagne de Communication juin 2010
Part Etat FISAC

Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO FISACQ

Participation à l'Opération Urbaine de Quartiers 1 042,13 €
Tranche 3 – Fonctionnement – Fiche n°1 - Campagne de Communication juin 2010
Part Ville

Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO FISACQ

Participation à l'Opération Urbaine de Quartiers 499,40 €
Tranche 3 – Fonctionnement – Fiche n°13 – Animation Quartier Hôpital
Part Etat FISAC

Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO FISACQ

Participation à l'Opération Urbaine de Quartiers 599,27 €
Tranche 3 – Fonctionnement – Fiche n°13 - Animation Quartier Hôpital
Part Ville

Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO FISACQ

Participation à l'Opération Urbaine de Quartiers 1 506,72 €
Tranche 3 – Fonctionnement – Fiche n°5 – Conseil en Aménagement Point de Vente
Part Etat FISAC

Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO FISACQ

Participation à l'Opération Urbaine de Quartiers 363,87 €
Tranche 3 – Fonctionnement – Fiche n°5 – Conseil en Aménagement Point de Vente
Part Ville

Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO FISACQ

Participation aux animations de centre-ville 50 500 €
(Actions : « 20 jours de chance » - 2 500 €, « Féeries de Noël » - 48 000 €)

Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO ANIMCOMMER

La F.P.C.E. organise les manifestations de Noël : « Epernay, Féeries de Noël », avec le soutien financier de la Ville d'Epernay.

Compensation pour participation à l'opération « J'aime les marchés de mon territoire » 4 500 €

Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO ANIMCOMMER

Dans le cadre de l'ORAC du Pays d'Epernay Terres de Champagne, les commerçants non sédentaires des marchés du Pays ont bénéficié de sacs cabas et sacs kraft, hors marchés d'Epernay (non éligible dans le cadre de ce dispositif). Aussi, la F.P.C.E. a été mandatée par la Ville pour une commande supplémentaire de sacs cabas et kraft.

Association Copro Ouest

Participation à l'action Quinzaine Commerciale du Quartier Copro-Ouest organisée du 18 au 29 mai 2010 500 €

Imputation budgétaire : VDE 902 90 6574 DECO

Office de tourisme d'Epernay et sa Région

Circuits et balades thématiques 30 900 €

Cette action comprend un ensemble de publications, d'outils de communication et d'adaptations du site internet de l'Office de Tourisme afin de valoriser, en lien avec la Borne Interactive, les circuits et balades thématiques proposés aux touristes.

Imputation budgétaire : 6574 95 9TO950 TOUR

Forfaits touristiques 2 000 €

Création de forfaits touristiques en lien avec une agence de voyage.

Imputation budgétaire : 6574 95 9TO950 TOUR

Foires et Salons 2 000 €

Achat de matériel d'exposition afin de promouvoir le territoire d'Epernay dans les foires et salons touristiques.

Imputation budgétaire : 2042 95 9TO950 TOUR

4 L Trophy

- Participation à la 14^{ème} édition du raid humanitaire « 4L Trophy » 300 €

Imputation budgétaire : 2ED 240 20 6574 EDUC PROJETJEUN

Epernay Badminton Club

- Aide à l'organisation de la 15^{ème} Cuvée Sparnacienne 500 €

Imputation budgétaire : SDS725 65748 ACTIONS

2) Subventions exceptionnelles

Confédération Nationale de l'Artisanat, des métiers et des Services Champagne-Ardenne

950 €

- Participation au coût d'impression et de diffusion des lettres d'informations et supports de communication de la CNAMS à destination des artisans et commerçants d'Epernay.

Imputation budgétaire : DD8300 830 6574 DURA AGENDA 21

Les Petits Débrouillards

900 €

- Participation aux charges de personnel et frais de fonctionnement du club CESAR.

Imputation budgétaire : DD8300 830 6574 DURA AGENDA 21

Relais Sparnacien de promotion du label Max Havelaar 300 €

- Participation au coût des animations et aux impressions.
Imputation budgétaire : DD8300 830 6574 DURA AGENDA 21

Harmonie des Tonneliers

- Participation de l'harmonie dans le cadre des Habits de Lumières le samedi 11 décembre 2010, dans la cour du musée, à 19 H 30 (répertoire musiques de film) 500 €
Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 SUBEXCEPTI

Lycée Léon Bourgeois (porteur du projet) 4 676 €

- Participation aux interventions de l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie) et de la Compagnie « l'Atelier du Chaudron ».

L'objectif de cette action commune aux deux lycées est de pouvoir :
sensibiliser les jeunes lycéens sur les notions d'abus et leurs conséquences;
apprendre à savoir s'arrêter à temps (avoir des limites);
apprendre à savoir refuser, à faire un choix judicieux face à l'alcool.

Imputation budgétaire : VCV 832 824 6574 SANTE

Association Culturelle des Turcs d' Epernay

Aide au fonctionnement de l'Association Culturelle des Turcs d'Epernay 400 €
Imputation budgétaire : SDS725 65748 EXCEPTIO

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2356

**5a-DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN-POLITIQUE DE LA VILLE
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2009
2EME PROGRAMMATION**

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Action Sociale et Politique de la Ville du 9 novembre 2010,

Considérant la nécessité de poursuivre les objectifs retenus dans le cadre du CUCS d'Epernay.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions auprès de l'Etat et des différents financeurs, dont la répartition est déclinée dans le tableau ci-annexé,

AUTORISE le Maire à verser les participations de la Ville,

DIT que les dépenses seront imputées sur les comptes suivants :

6574/90/VEI833/CVIL/Autres
6574/824/VCV832/CVIL/Action

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes suivants :

74718/824/VCV832/CVIL/Actions
74718/824/VCV832/CVIL/frais communs

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2357

**5b-DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN-POLITIQUE DE LA VILLE
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2009
BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE-ATTRIBUTION**

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu les délibérations des 30 mars 2009, 21 septembre 2009 et 28 juin 2010 instaurant le principe du versement d'une bourse au permis de conduire,

Vu l'avis de la commission d'attribution de la bourse au permis de conduire du 4 novembre 2010,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 9 novembre 2010,

Considérant la nécessité de poursuivre les objectifs retenus dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Eprenay,

Considérant la nécessité de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics sparnaciens issus des quartiers prioritaires et hors quartiers,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation, et qu'il contribue en outre à la lutte contre l'insécurité routière,

Considérant la nécessité d'aider les candidats qui répondent aux critères d'attribution de la bourse au permis de conduire,

Considérant la nécessité d'aider les candidats inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle et rencontrant des difficultés financières,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le principe de versement d'une bourse au permis de conduire pour les candidats suivants :

Mademoiselle Mariame LY, la somme de 800 € ;
Monsieur Joaquim DOS SANTOS COSTA, la somme de 800 € ;
Monsieur Charles-Henri GROSSET, la somme de 800 €,
Madame Florence BONARDI, la somme de 800 € ;
Madame Sabrina GRANDPIERRE, la somme de 800 €,
Madame Florence THERIAU, la somme de 800 €,
Monsieur Mamadou DIEBAKHATE, la somme de 800 € ;
Madame Sylvie SADOUKI, la somme de 400 € ;
Monsieur Oïadi TUILLI, la somme de 800 € ;

ADOpte le principe du versement d'une bourse aux candidats ayant déjà commencé leur cursus, en deux versements selon les modalités suivantes :

1er versement :

Mademoiselle Chabrina MASSENGO MILANDOU, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €) ;

Monsieur Ousmane TRAORE, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €) ;

DIT que le deuxième versement pour les personnes ayant déjà commencé leur cursus s'effectuera au vu des justificatifs et sous la double limite du maximum autorisé et du solde réel du permis restant à acquitter,

AUTORISE la prise en charge des dépenses liées à la formation du permis de conduire

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6574 90 VEI833 PCONDUIR du budget.

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 74718 824 VCV832 CIVIL ACTIONS

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Étaient excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Étaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2358

**5c-CLASSES ECOCITOYENNES-ANNEE 2010-2011
VERSEMENT DE SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : Annie LOYAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales Education du 9 novembre 2010

Considérant que la Ville, en coordination avec l'Inspection de l'Education Nationale, souhaite accorder aux enseignants volontaires une aide financière au projet déposé dans le cadre d'une démarche au Développement Durable,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le principe du versement, selon le projet déposé, des subventions détaillées ci-après,

SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL	SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL	VILLE Subvention – indemnités kilométriques matériel/intervenants
SORTIES AVEC NUITÉES DANS LA REGION		

1 à 3 nuitées		4 nuitées et +		13€/jour/élève	13€/jour/élève	/	100€ matériel 100€ intervenants /classe
Hors Marne	Marne	Hors Marne	Marne				
2€/jour/élève	4€/jour/élève	5€/jour/élève	7€/jour/élève				
SORTIE SANS NUITEE DANS UN PERIMETRE DE 200 KM							
/				/	Forfait de 350€ classe	3€/km pour un trajet de 50 à 200 km	idem
SORTIE AVEC NUIITES HORS REGION							
1 à 3 nuitées		4 nuitées et +		/	13€/jour/élève	3€/km pour un trajet < à 350km	idem
2€/jour/élève		5€/jour/élève					

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6574/20/2ED201/EDUC/DD ECOLES du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2359

5d-CLASSE DE NEIGE-ANNEE 2010-2011-PROGRAMMATION

RAPPORTEUR : Annie LOYAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales Education du 9 novembre 2010

Considérant que la Ville, en coordination avec l'Inspection de l'Education Nationale, propose aux enseignants volontaires de partir en classes de neige avec leurs élèves,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE la programmation de 2 classes de neige

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 6574.64.2EC233 du budget,

DIT que la recette sera imputée résultant des participations familiales sur le compte 7066 EC 233 ENSE.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2360

**5e-MODIFICATION DU NOM DE L'ECOLE MATERNELLE
DOCTEUR VERRON**

RAPPORTEUR : Annie LOYAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition faite de changer le Nom de l'école maternelle Dr Verron en Louise de Savoie.

Vu l'avis du Conseil de l'école en date du 21 octobre 2010,

Vu l'avis de la Commission Education du 9 novembre 2010,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

De donner le nom de Louise de Savoie à l'école maternelle sise, 7, rue du Docteur VERRON

Adopté à la majorité (29 voix pour - 5 abstentions Mmes GILLE et JABBOUR et MM. GUILLOT, DE LILLO et THEVENIN)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2361

**5f-ALLOCATION ETUDES REGURON
ATTRIBUTION A TITRE EXCEPTIONNEL**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL

Vu la délibération du 22 mai 2006 instaurant le principe du versement d'une allocation études,

Vu l'article 2 du cahier des charges de l'allocation études,

Vu l'avis de la commission d'attribution du 10 novembre 2010,

Considérant la nécessité d'aider ces étudiants qui répondent aux critères d'attribution d'une aide exceptionnelle,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le principe de versement d'une aide exceptionnelle pour les trois étudiants suivants, d'un montant total de 1 350 euros :

Mademoiselle Yahya DELIKAYA, la somme de 550 euros ;

Mademoiselle Sophie GODME, la somme de 550 euros ;

Mademoiselle Zoé TURSI, la somme de 250 euros.

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6714 202ED 240 ENSE REGURON.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2362

**6a-OFFICE DE TOURISME D'EPERNAY ET SA REGION
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

RAPPORTEUR : Monsieur le MAIRE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret du 6 juin 2001,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 10 novembre 2010,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, avec l'Office de Tourisme d'Epernay et sa Région,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, ci-annexée, et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2363

**6b-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET POLE'N
PRODUCTIONS POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE DE VARIETES
DANS LE CADRE D'EPERNAY SPECTACLES**

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville,

Considérant que dans le cadre d'Epernay-Spectacles, la Ville d'Epernay et la Société Pole'n Productions souhaitent mettre en place un partenariat culturel pour l'organisation d'un concert de variétés, avec le chanteur CALOGERO, le mardi 7 décembre 2010 à 20 h 30 au Palais des Fêtes,

Considérant l'intérêt communal de cette organisation qui favorise le développement de la vie culturelle sparnacienne,

Considérant que la Société prendra notamment en charge le cachet de l'artiste, les charges et taxes afférentes à ce concert (charges sociales, SACEM, taxes parafiscales), ainsi que les frais de communication, de recrutement des techniciens, du service d'ordre du spectacles et les repas.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2364

**6c-SUBVENTION DE COMPENSATION DES MISES A DISPOSITION
DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AUX ASSOCIATIONS**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de la commune,

Considérant que chaque année une valorisation de la mise à disposition des gymnases et terrains de sport est établie sur la base des créneaux d'utilisation attribués annuellement à chaque association,

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter le principe du versement de la compensation de la facturation des mises à disposition pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de la valorisation de la mise à disposition des équipements sportifs et le versement des subventions aux associations, selon le tableau joint,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte SDS 725 411 6574 SPOR SUBLOCATION et les recettes sur le compte SDS 725 411 752 SPOR SUBLOCATION.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2365

**7a1-AVIS MOTIVE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE
INSTALLATION CLASSEE POUR LA SOCIETE SMURFIT KAPPA FRANCE**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

Vu les articles L 123-1 à L 123-16 et R 123-1 à R 123-23 et R 511-14 à R 512-18 du Code de l'Environnement,

Vu le livre V du Code de l'Environnement, annexé à l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000,

Vu le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu l'article R511-9 du Code de l'Environnement, fixant nomenclature des installations classées,

Vu l'article R541-8 du Code de l'Environnement fixant la nomenclature déchets,

Vu la demande présentée par les Etablissements SMURFIT KAPPA France, situés Quai de l'Ile Belon à Epernay, en vue d'obtenir l'autorisation de régularisation administrative pour son exploitation situé Quai de l'Ile Belon sur le territoire de la commune d'Epernay, ressortissant aux installations classées par référence aux rubriques 2445 et 2450-2 de la nomenclature,

Vu l'ordonnance n° E10000197/51 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, désignant Geneviève VOCHELET,

demeurant 3, chemin du Mont Bernard – 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE, en qualité de Commissaire Enquêteur,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 02 novembre 2010,

Considérant les dispositifs de sécurité et les mesures de prévention mises en place dans le cadre de cette installation,

Après en avoir délibéré,

Émet un avis favorable à l'autorisation d'exploitation des Etablissements SMURFIT KAPPA France, situés Quai de l'Ile Belon à Epernay, sous réserve du respect de toutes les prescriptions réglementaires en matière d'exploitation de ladite société.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETTIPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2366

**7a2-AVIS MOTIVE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE
INSTALLATION CLASSEE POUR LA SOCIETE SMURFIT KAPPA BAG IN BOX**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

Vu les articles L 123-1 à L 123-16 et R 123-1 à R 123-23 et R 511-14 à R 512-18 du Code de l'Environnement,

Vu le livre V du Code de l'Environnement, annexé à l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000,

Vu le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu l'article R511-9 du Code de l'Environnement, fixant nomenclature des installations classées,

Vu l'article R541-8 du Code de l'Environnement fixant la nomenclature déchets,

Vu la demande présentée par les Etablissements SMURFIT KAPPA BAG IN BOX, situés Quai de l'Ile Belon à Epernay, en vue d'obtenir l'autorisation de régularisation administrative et d'extension de stockage sur le territoire de la commune d'Epernay,

Vu l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2010 portant ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation de régularisation administrative et d'extension de stockage sur le territoire de la commune d'Epernay,

Vu l'ordonnance n° E10000197/51 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, désignant Geneviève VOCHELET, demeurant 3, chemin du Mont Bernard – 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE, en qualité de Commissaire Enquêteur,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 02 novembre 2010,

Considérant les dispositifs de sécurité et les mesures de prévention mises en place dans le cadre de cette installation,

Après en avoir délibéré,

Émet un avis favorable à l'autorisation d'exploitation des Etablissements SMURFIT KAPPA BAG IN BOX, situés Quai de l'Île Belon à Epernay, sous réserve du respect de toutes les prescriptions réglementaires en matière d'exploitation de ladite société.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2367

**7b-APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD EN FAVEUR DE L'EFFICACITE
ENERGETIQUE ENTRE BOLLORE ENERGIE ET LA VILLE D'EPERNAY**

RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 2 novembre 2010,

Considérant que le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique entre la Ville d'Epernay et Bolloré Energie, a pour objectif le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande de l'énergie s'inscrivant dans la politique de développement durable,

Considérant que Bolloré Energie est l'un des distributeurs d'énergie dits « obligés » pour le rachat des Certificats d'Economie d'Energie,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique entre la Ville d'Epernay et Bolloré Energie,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique et ses conventions d'application et de répartition,

DIT que les recettes résultantes des conventions d'application et de répartition seront inscrites sur le compte du budget général.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etai^{ent} présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etai^{ent} excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETITPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etai^{ent} absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2368

7c-RETROCESSION DE CONCESSION LEJEUNE-FERDYN

RAPPORTEUR :Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération fixant les tarifs de l'année 2002 des concessions funéraires,

Vu la décision de concession n° 02-905, en date du 13 novembre 2002, accordant à Monsieur Michel LEJEUNE et à Madame Joséphine LEJEUNE née FERDYN, une concession trentenaire au columbarium,

Vu l'arrêté municipal, en date du 26 janvier 2010, portant règlement intérieur des cimetières,

Vu la demande présentée le 11 octobre 2010 par Monsieur Michel LEJEUNE et Madame Joséphine LEJEUNE née FERDYN, tendant à obtenir la rétrocession de leur concession trentenaire au columbarium, au cimetière nord, citée ci-dessus, disposant d'une nouvelle concession trentenaire de 2 m²50 superficiels de terrain au cimetière nord,

Considérant que les Concessionnaires n'ont plus l'utilité d'une concession en columbarium,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder à Monsieur Michel LEJEUNE et à Madame Joséphine LEJEUNE née FERDYN, la rétrocession de leur concession trentenaire en columbarium, en raison de l'acquisition d'une concession trentenaire de 2,50 m²,

DECIDE de rembourser le montant de cette concession trentenaire au columbarium, acquise au tarif 2002, déduction faite de la période de jouissance de 95 mois, soit la somme de 272, 69 €,

DIT que la dépense correspondante sera inscrite sur le compte 7EV716/026/673/CIME du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 novembre 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN et Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE et Marie-Christine MARCHISET, MM. Ismael LAUTOA et Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué et secrétaire de séance, MM. Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO et Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN et Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Djora FIS, représentée par Mme Anne-Lise PETTIPAS, Mme Marie-Christine GILLE représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absents : M. El Mostapha LAADAM.

Délibération n° 10-2369

7d-RETROCESSION DE CONCESSION PONCET-COLLIN

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération fixant les tarifs de l'année 2008 des concessions funéraires,

Vu la décision de concession n° 08-667, en date du 10 décembre 2008, accordant à Madame Dominique PONCET-COLLIN, une concession trentenaire au columbarium,

Vu l'arrêté municipal, en date du 26 janvier 2010, portant règlement intérieur des cimetières,

Vu la demande présentée le 13 octobre 2010 par Madame Dominique PONCET-COLLIN, tendant à obtenir la rétrocession de sa concession trentenaire au columbarium, au cimetière nord, citée ci-dessus, cette dernière quittant définitivement Epernay,

Considérant que la Concessionnaire n'a plus l'utilité d'une concession en columbarium,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder à Madame Dominique PONCET-COLLIN, la rétrocession de sa concession trentenaire en columbarium, cette dernière quittant définitivement Epernay,

DECIDE de rembourser le montant de cette concession trentenaire au columbarium, acquise au tarif 2008, déduction faite de la période de jouissance de 22 mois, soit la somme de 375, 56 €,

DIT que la dépense correspondante sera inscrite sur le compte
7EV716/026/673/CIME du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la
présente copie est conforme à la délibération
inscrite au registre et dont le compte rendu
a été affiché à la porte de la Mairie le 26.11.10
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213
du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint